

VIOLENCE CONJUGALE ET MILIEUX DE TRAVAIL

Une obligation de prévention pour l'employeur, un rôle crucial pour le syndicat !

25 janvier 2021, 10 h 30

Présentation de 45 minutes suivie d'une période d'échanges

Zoom : <https://uqam.zoom.us/j/81506439924>

Mot de passe : 400509 || Aucune inscription requise

Ce webinaire s'adresse aux personnes conseillères syndicales et élues de la CSQ et de la FTQ.

On y abordera notamment :

- Ce qu'est la violence conjugale, son cycle, ses signes, ses impacts;
- Les obligations de l'employeur lorsque la violence conjugale se manifeste sur les lieux de travail ou à proximité, et ce que le télétravail amène comme contrainte supplémentaire :
 - ◇ État du droit actuel au Québec (obligation de l'employeur au moment où on se parle, ce que ça implique et ce qui peut concrètement être fait dès aujourd'hui);
 - ◇ État du droit ailleurs au Canada;
 - ◇ Modification proposée par le projet de loi n° 59;
 - ◇ Implications pour l'employeur et pour l'action syndicale (ce que ça implique, ce qui pourrait être fait en cas d'adoption).



Rachel Cox

est professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM. Ses intérêts de recherche portent sur la santé au travail et notamment les risques psychosociaux, le droit à l'égalité, l'action syndicale et la recherche-action.



Nadia Morissette

est agente en condition féminine au Centre femmes aux 4 Vents de Sept-Îles depuis 1991. Elle a aussi œuvré à l'exécutif de l'IR des centres de femmes du Québec de 2014 à 2018, dont 3 ans à la présidence.

Ce webinaire s'inscrit dans le cadre du Protocole UQAM/CSN/CSQ/FTQ du Service aux collectivités de l'UQAM. Il est réalisé en collaboration avec un projet mené dans le cadre du Protocole UQAM/Relais-femmes sur la reconnaissance d'une obligation explicite de l'employeur en matière de violence conjugale au Québec.

Pour toute question

CSQ : Marc Daoud
daoud.marc@lacsq.org

FTQ : Serge Beaulieu
sbeaulieu@ftq.qc.ca

UQAM | Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

